



OBJECTIFS

- Répondre de manière adaptée au code du travail (article R4227-39).
- Vérifier l'adéquation des moyens humains nécessaires à la conduite de l'évacuation avec le processus pré établi.

PUBLIC CONCERNÉ

- Personnel de l'industrie, des collectivités ou des ERP désigné ou volontaire pour intervenir dans la gestion d'une évacuation.
- Personnel occupant la zone à évacuer.

PRÉ- REQUIS

- Aucun pré-requis nécessaire mais il est souhaitable d'avoir suivi la formation gestion de l'évacuation.

CONTENU

- Briefing avec rappel des rôles et des consignes en place.
- Mises en situation.
- Débriefing verbal avec l'ensemble des participants.
- Audit de l'exercice d'évacuation.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Mises en situation.
- Utilisation éventuelle d'une machine à fumée afin de vérifier le bon fonctionnement des différents asservissements (SSI).
- Etablissement d'un compte-rendu.

DURÉE DE FORMATION

- En fonction du site.